

REGLEMENT DE LIGUE

SAISON 2008 – 2009

SOMMAIRE :

- CATEGORIES D'AGE
- AFFILIATION FFE – LICENCES
- SURCLASSEMENTS
- REGLEMENT DES EPREUVES REGIONALES
 - Envoi des règlements
 - Formule
 - Engagements,
 - Gestion,
 - Horaires
 - Arbitrage
- SELECTIONS AUX EPREUVES DE ZONE
- SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE
- CLASSEMENTS REGIONAUX
- DISPOSITIONS DIVERSES
 - Matériel
 - Equipements
 - Normes des tenues
- AIDES FINANCIERES DE LA LIGUE
 - Aux tireurs
 - Aux accompagnateurs minimes
 - Aux capitaines d'équipes
 - Aux arbitres
 - Aux organisateurs

CATEGORIES

Moustiques	nés en 2003 et après
Poussins, poussines	nés en 2000-2001-2002
Pupilles, Pupitres :	nés en 1998 – 1999
Benjamins, Benjamines :	nés en 1996 – 1997
Minimes :	nés en 1994 – 1995
Cadets, Cadettes :	nés en 1992 – 1993
Juniors :	nés en 1989 – 1990– 1991
Seniors :	nés en 1988 et avant
Vétérans I :	nés entre le 1 ^{er} septembre 1959 et le 31 décembre 1969
Vétérans II :	nés entre le 1 ^{er} septembre 1949 et le 31 août 1959
Vétérans III :	nés avant le 1 ^{er} septembre 1949

AFFILIATION – LICENCES

AFFILIATION :

Le montant de l'affiliation à la Fédération Française d'Esgrime pour la saison 2008-2009 est de :

-50 € pour les clubs ayant moins de 50 membres

-75 € pour les clubs ayant de 50 à 150 membres

-100 € pour les clubs ayant plus de 150 membres

LICENCES

Le montant de la licence est de :

Tireurs « Moustiques » (nés en 2003 et après):

Licence O : 13 €

Licence A : 15 €

Licence B : 16,20 €

Tireurs poussins (nés en 2000- 2001-2002)

Licence O : 27 €

Licence A : 29 €

Licence B : 30,20 €

Tireurs autres (nés en 1999 et avant)

Licence O : 47 €

Licence A : 49 €

Licence B : 50,20 €

Enseignants :

Licence O : 47 €

Licence A : 51,95 €

Licence B : 59,40 €

Dirigeants :

Licence O : 30 €

Licence A : 32 €

Licence B : 33,20 €

ATTENTION Les licences ne seront valables que jusqu'au 31 août 2009 avec prorogation jusqu'au 30 septembre sur justification d'un certificat médical en cours de validité.

Les bordereaux de demande de licences seront faits directement sur le site de la F.F.E. Les chèques représentant le montant de l'affiliation, ainsi que le montant des licences sont toujours à libeller à l'ordre de « Ligue d'Esgrime Côte d'Azur » et à adresser à :

Monsieur Claude GAIERO

32 rue Thiers 83700 SAINT RAPHAEL.

Tél : 06 72 36 35 83

1. Courriel : licencescrimeCA@wanadoo.fr

Il est rappelé que :

- a) conformément à l'article 3622.1 du code de la santé publique, **la délivrance d'une licence sportive** est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives
- b) conformément à l'article 3622.2 du nouveau code de la santé publique, **la participation aux compétitions** est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication **à la pratique sportive en compétition** qui doit dater de moins d'un an.

Les licences sont maintenant toutes sur cartes à puce. Les présidents de Clubs ne devront donc remettre leur licence aux tireurs que si ils ont en main un certificat médical répondant aux critères ci-dessus.

SURCLASSEMENTS

Le simple surclassement doit figurer sur le certificat médical de la licence.

Le double surclassement (article 8.1.6 du R.I. de la F.F.E.)

- s'il est accordé il doit faire l'objet d'un certificat médical qui doit être représenté avec la licence lors des compétitions. Le double surclassement est valable un an et pour une seule arme
- la demande doit être faite avant le **1er janvier**
- elle est transmise sur formulaire agréé par la commission médicale de la FFE (chapitre VII B du Guide Fédéral) au médecin de Ligue, qui statue sur l'autorisation.

Il peut être autorisé pour :

- les benjamins 2 en cadets
- les minimales 1 et 2 en juniors
- les cadets 1 et 2 en seniors.

Pas de double surclassement possible pour les poussins, pupilles et benjamins I.

EPREUVES REGIONALES

Seront organisés :

- un critérium régional pupilles individuels et une épreuve par équipes au fleuret et au sabre (ouverts aux poussins dernière année uniquement).
Possibilité de rencontre pupilles épée par équipes, équipes constituées le jour de l'épreuve
 - un critérium régional benjamins individuels et une épreuve par équipes aux six armes (ouverts aux pupilles)
 - deux épreuves minimales individuelles aux six armes (ouvertes aux benjamins).
 - une compétition régionale cadets, les minimales pourront s'inscrire à cette épreuve.
 - un tournoi régional PACA cadets au fleuret, à l'épée et au sabre, (ouverts aux minimales).
 - des championnats de Ligue par équipes en cadets, juniors et seniors aux six armes.
- Les épreuves seront disputées à partir de deux équipes engagées dans toutes les catégories.

BLASONS

Sont seuls autorisés à tirer en compétition régionale les pupilles et benjamins possédant le blason rouge.

Sont seuls autorisés à tirer en compétition H2020 les minimales possédant le blason bleu.

INFORMATIONS DES EPREUVES :

Le club organisateur de chaque compétition devra en communiquer le règlement avec lieu, date, horaires, plan d'accès, numéro de téléphone de la salle ou de gymnase au moins un mois avant la date de l'épreuve.

L'information doit être faite à tous les clubs de la Ligue ainsi qu'au Président et au Cadre Technique.

La liste des clubs est communiquée par la Ligue en début d'année avec les coordonnées de la personne recevant le courrier.

Toute modification à cet égard doit être signalée à la Ligue par écrit.

Il est possible de procéder à l'engagement en ligne sur le site de la FFE. A cet effet, les organisateurs devront prendre contact avec le président de la ligue.

FORMULE DES COMPETITIONS

INDIVIDUELLES :

Pupilles : un tour de poule de six ou sept tireurs sans éliminé, et tableau d'élimination directe.

Match de poule : quatre touches et trois minutes,

Tableau d'élimination directe : six touches en deux fois deux minutes avec 30 secondes de pause.

Benjamins : un tour de poule de six ou sept tireurs sans éliminé et tableau d'élimination directe

En poule : quatre touches et trois minutes

Tableau d'élimination directe : huit touches en deux fois deux minutes avec 30 secondes de pause.

Minimes cadets, juniors, seniors : un tour de poule de six ou sept tireurs, décalage par club, sans éliminé, et tableau d'élimination directe sans repêchage.

En poule : cinq touches et trois minutes.

Tableau d'élimination directe :

- pour les minimes : dix touches en deux reprises de trois minutes
- pour les cadets juniors et seniors : quinze touches en trois reprises de trois minutes

Classements de départ :

1^{er} tournoi : suivant le classement final de la saison 2007/2008 dans la catégorie

2^{ème} tournoi : suivant le classement de ligue actualisé au jour de l'épreuve.

Pour toutes les catégories, si une épreuve réunit un nombre de participants égal ou inférieur à 8 il sera fait une poule unique suivie d'un tableau d'élimination directe.

Au delà de 8 tireurs, il sera fait référence pour la confection des poules au tableau annexé au règlement de la zone sud est.

Il ne sera pas possible de tirer deux armes le même jour.

PAR EQUIPES :

En pupilles et benjamins : un tour de poule et tableau d'élimination directe

Equipes de deux tireurs dans la catégorie, relais à l'italienne en six touches de deux fois deux minutes pour les pupilles et huit touches de trois minutes par relais pour les benjamins.

Pas de mixité.

Possibilité de rencontre pupilles épée par équipes, équipes constituées le jour de l'épreuve.

En minimes :

un tour de poule et tableau d'élimination directe en 36 touches.

Si moins de quatre équipes : poule unique.

En cadets, juniors : tableau d'élimination directe en 45 touches.

Si moins de quatre équipes poule unique.

En seniors : poule ou tableau d'élimination directe.

Classement de départ : classement de Ligue actualisé au jour de l'épreuve.

ENGAGEMENTS

La liste complète des engagés avec les **nom, prénom, date de naissance, numéro de licence** (12 chiffres) doit être adressée par chaque club aux organisateurs au plus tard le vendredi soir précédant la compétition.

Aucun engagement ne devra être pris sur place.

Si la compétition a été mise en ligne sur le site de la FFE, tous les engagements seront obligatoirement faits en ligne.

GESTION DES COMPETITIONS

Les épreuves devront être gérées obligatoirement par informatique. Les logiciels En Garde et Clas, sont téléchargeables sur le site fédéral.

A la fin de chaque épreuve, l'organisateur adressera aux responsables des classements, via Internet, un fichier complet de chaque compétition et un fichier fff. Il est souhaité qu'un classement final, html, soit adressé aux clubs dont les tireurs ont participé à l'épreuve.

HORAIRES DES COMPETITIONS

Les horaires seront fixés par chaque organisateur sous sa responsabilité. Toutefois, le dernier appel pour la ou les premières catégories concernées devra être fixé à 9 h 30

ARBITRAGE :

La commission Régionale d'Arbitrage, sous la responsabilité de son Président organisera :

-la formation

-l'évaluation pratique et théorique (QCM)

- la liste des arbitres pour les zones et les épreuves nationales dans notre Ligue
- et fera appliquer l'harmonisation de l'arbitrage..

Deux représentants de la CRA coordonneront les actions dans les compétitions départementales : Maître Jean Louis FRANCO pour les Alpes-Maritimes et Maître Yves MOAL pour le Var.

Epreuves individuelles :

Le club présentant 4 tireurs par arme doit obligatoirement inscrire un arbitre par arme lors de l'engagement de ses tireurs.

Epreuves par équipes :

En pupilles et benjamins 1 arbitre à partir de 2 équipes, pour les autres catégories, le club doit inscrire obligatoirement un arbitre en même temps que son ou ses équipes.

Indemnités :

Les organisateurs indemniseront les arbitres sur la base du tarif F.F.E.

Pour la journée :

- arbitres internationaux : 70 € la journée
- arbitres nationaux : 55 € la journée,
- arbitres régionaux : 20 € la demi-journée, et 40 € la journée
- arbitres départementaux et en formation régionale : 25 €
- arbitres en formation départementale : 20 €

Pour prétendre à une indemnisation sur une demi-journée, il faut avoir arbitré au moins un tour de poule et un match de tableau d'élimination directe.

Le club organisateur doit envoyer au président, au CTS et au président de la CRA la liste des arbitres.

La Ligue prendra en charge le montant de l'arbitrage pour les championnats de Ligue par équipes. Pour les autres épreuves, la Ligue remboursera aux organisateurs la différence (si elle existe) entre les droits d'engagements perçus et le coût de l'arbitrage.

Il serait souhaitable que les clubs dotent leurs arbitres d'un kit complet : chrono, pige, peson et cartons.

DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le directoire technique des épreuves de Ligue sera composé comme suit :

- le Président de la Ligue ou son représentant
- le Cadre technique ou son représentant membre de l'Equipe Technique Régionale
- le Président du club organisateur ou son représentant

MEDICAL

L'organisateur prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité médicale des tireurs et des accompagnateurs. Présence d'un médecin obligatoire pour toutes les épreuves minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans. Pour des raisons évidentes d'assurances, il est recommandé à ces médecins d'être licenciés dans un club.

RECOMPENSES

Dans les catégories pupilles et benjamins, les 8 premiers individuels doivent être récompensés.

Dans les catégories minimales, cadets et juniors, coupes et ou médailles aux quatre premiers.

Dans les épreuves par équipes, les quatre premières seront récompensées.

Le club organisateur percevra de la Ligue à titre d'aide une somme forfaitaire de 25 € par catégorie récompensée pour toutes les épreuves de Ligue mais pas pour les Tournois et Challenges.

Le Club organisateur peut bien entendu doter sa compétition de toute récompense complémentaire s'il le souhaite.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

5 € par tireur et par journée pour toutes les compétitions régionales.

10 € pour les équipes pupilles et benjamins.

Pas de droits d'engagements pour les Championnats de Ligue par équipe cadets, juniors et seniors.

COMPETITIONS ET SELECTIONS ZONE SUD EST

Les minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans participeront aux tournois de Zone :

En minimales : X sélectionnés suivant le nombre de tireurs présents au 1er régional

Soit :

- moins de 20 participants : 20 tireurs maximum
- entre 20 et 50 participants : 20 + 1/2 (P-20)
- entre 50 et 80 participants : 26 + 1/3 (P-26)
- < 80 participants : 45

En minimales par équipes : deux équipes par ligue au fleuret et à l'épée, trois équipes au sabre.

En cadets et juniors et seniors individuels :

Toutes les épreuves N2 sont open ; les engagements se feront directement en ligne par les clubs.

Les sélections pour les tournois de zone minimales se feront :

- pour la zone 1 sur le premier régional
- pour la zone 2 sur le classement 2/3 (deux régionaux + la zone 1)
- pour l'interzone : la sélection sera faite par la zone sud est selon le quota FFE

En cas d'égalité, le classement de la dernière épreuve sera pris en compte

Toutefois un ou plusieurs tireurs absents pour cause de maladie pourront être sélectionnés et deux places seront réservées à cet effet dans le quota.

Cette sélection est soumise aux conditions suivantes :

- niveau du tireur absent
- cette absence devra être annoncée aux tireurs par l'organisateur au début de l'épreuve
- un certificat médical devra être adressé à la Ligue au plus tard dans les 2 jours suivant la compétition.

IL EST DEMANDE A TOUTES LES SALLES DE BIEN VOULOIR CONFIRMER LA PRESENCE DE LEURS ESCRIMEURS AU PRESIDENT DE LIGUE LE LUNDI SOIR PRECEDANT L'EPREUVE POUR LES ZONES MINIMALES ET LE SAMEDI DE LA SEMAINE PRECEDANT CELLE DE L'EPREUVE POUR TOUTES LES SELECTIONS ET INSCRIPTIONS FAITES PAR LA ZONE SUD EST.

SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Individuels :

deux filières

- les classements nationaux
- la zone SUD EST (cf. règlement de zone)

Équipes :

La sélection se fait au niveau de la zone SUD EST (3^{ème} division)

Composition de l'équipe de Ligue minime :

Les huit premiers du classement régional actualisé seront retenus afin de former les deux équipes de ligue pour l'épreuve de zone par équipes.

Les quatre premiers composeront l'équipe A les quatre suivants l'équipe B.

L'équipe classée première ou obtenant le meilleur résultat sera qualifiée.

La seconde pourra obtenir sa qualification en fonction de son classement et des quotas.

Stage :

Au cas où un tireur sélectionné aux Championnats de France participe à un stage financé par la Ligue puis décline sa sélection pour des raisons autres que médicales (certificat d'un médecin requis) il devra rembourser à la Ligue le coût de ce stage.

CLASSEMENTS REGIONAUX

Les classements seront établis par le secrétariat de la ligue, seront destinataires des résultats la ligue et le cadre technique.

Les classements régionaux seront établis de la manière suivante :

- pour les **minimes** : sur les 4 meilleurs résultats des deux épreuves régionales, les deux épreuves de zone et l'interzone (coef : 1 pour les régionales, 2 pour les zones et 3 pour l'interzone)
- pour les **cadets** : sur l'épreuve régionale coef 1, le tournoi régional PACA coef 1,5 ainsi que les deux zones coef. 2.
- pour les **juniors et seniors** : sur les deux meilleurs résultats des trois zones.

Nomination et mission des capitaines d'équipes minimes :

Les capitaines d'équipes seront nommés à l'issue du premier tournoi de zone. Leur mission sera de suivre les présélectionnés lors des regroupements et d'encadrer les équipes au zone équipes et à la fête des jeunes.

DISPOSITIONS DIVERSES

MATERIEL

Les comités départementaux et la Ligue mettent à la disposition des clubs organisateurs un matériel technique complet.

Pour le département du Var s'adresser au précédent organisateur.

Pour les Alpes Maritimes s'adresser à Maître Dominique LAROSE tel portable : 06 07 98 12 17

et pour les pistes métalliques à Monsieur Frédéric TABA : tel : 04 93 69 02 92

EQUIPEMENTS

Les benjamins tirent avec des lames n° 2, la poignée orthopédique est interdite

La poignée orthopédique est également interdite aux pupilles pour les compétitions régionales.

Les poussins et les pupilles tirent au fleuret et au sabre électrique avec des lames n° 0

En benjamins, le diamètre des coquilles à l'épée ne doit pas être supérieur à 100 mm.

TENUES

- Pour les pupilles et benjamins : tenue et cuirasse de protection 350 NW (cuirasse 800 NW conseillée).
- Pour les minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans : tenue 350 NW et cuirasse 800 NW

Il est rappelé que pour l'initiation en club, dans toutes catégories (1^{ère} année de pratique), les vestes d'initiation 350NW sont acceptées et un pantalon obligatoire.

Tous les équipements prêtés ou loués doivent impérativement porter le marquage CE

AIDES FINANCIERES DE LA LIGUE**Aide aux tireurs pour déplacements :**

A/ Remboursement aux tireurs minimes, cadets et juniors disputant les Championnats de France :

- classés de 1 à 8 : 100% du billet SNCF 2^{ème} classe
- classés de 9 à 16 : 50 % du billet SNCF 2^{ème} classe

B/ Circuits nationaux N 1 cadets et juniors

- aux tireurs classés de 1 à 8 : 100% du billet SNCF 2^{ème} classe
- aux tireurs classés entre 9 et 16 : 50 % du billet SNCF 2^{ème} classe

C/ Tournois Coupe du Monde cadets juniors : forfait de 100€ pour ceux figurant sur la feuille de route et non pris en charge par la FFE

Tous déplacements et missions :

- indemnité kilométrique 0,33 € plus péages sur justificatif.

Aide aux capitaines d'équipes minimes non BE :

- indemnité journalière lors des regroupements : 70 € brut + déplacements 50% pour une demi-journée

Aide aux capitaines d'équipes minimes BE :

- indemnité journalière lors des regroupements : 100 € brut + déplacements 50% pour une demi-journée

NOTA : Ces indemnités journalières seront payées en « chèque emploi associatif ».

Aide aux capitaines d'équipes minimes à la Fête des Jeunes :

- forfait de 300 € (voyage plus hébergement)

Aide aux arbitres désignés par la Ligue aux compétitions minimes cadets de la zone SUD EST :

forfait de 75€

Aide aux organisateurs :

- circuits nationaux : 550 €
- aux clubs organisateurs d'un tournoi zone Sud Est : 250 € par arme : fleuret, épée, sabre.

Toutes ces aides ne seront payées que sur note de frais adressée au Président de la Ligue dans les trois mois de l'événement avec justificatifs en ce qui concerne les règlements non forfaitaires.

Passé ce délai, aucun paiement ne sera effectué.